

L'an deux mille vingt et un, le onze février à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle des Congrès, située rue du Colonel du Garreau de la Méchenie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 26 / 25 lors de l'approbation des comptes administratifs 2020
- votants : 28 / 27 lors de l'approbation des comptes administratifs 2020

Date de convocation du conseil municipal : 5 février 2021

PRÉSENTS : M. BOISSERIE, Maire ; Mme PLAZZI. M. GORYL. Mme L'OFFICIAL. M. DUBOIS. Mme ROY. M. CUBERTAFON, Mme BONIN, adjoints au Maire ; M. DARY. Mme ARNAUD. M. VERGNOLLE. M. DUPUY. Mme FUSADE. Mme BRACHET. M. BLONDY. Mme TOESCA. Mme CHORT. Mme ROUGERIE. M. BREUIL. Mme ELIEZ. M. LAGORCE. M. FREMONT. M. FARGEAS. Mme BAUDEL. M. GAUTHIER. M. GUILHOT.

ABSENTS excusés :

M. ROUET a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
Mme CELERIER a donné délégation de vote à Mme BRACHET
Mme SAUVIAT

Secrétaire : Francis CUBERTAFON

**I - AFFAIRES FINANCIÈRES
URBANISME
CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES**

1. VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ARÉDIENNES / délibération n°1/2021

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention aux associations figurant dans le tableau annexé au présent compte-rendu.

2. DÉNOMINATION DE VOIE / délibération n°2/2021

Rapporteur : Pascale BRACHET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,
☞ **dénomme 'Sentier du Maine' le chemin public partant de la rue André Desmoulin et allant jusqu'à la rue André Bordessoule ;**
☞ **autorise la numérotation de cette voie.**

3. SERVICE ASSAINISSEMENT / FIXATION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT POUR LES TRAVAUX 2020 / délibération n°3/2021

Rapporteur : Pascal GAUTHIER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les durées d'amortissement pour chaque bien comme suit :

N° de programme	Immobilisations	N° d'inventaire	Montant de l'immobilisation	Durée d'amortissement proposée	Amortissements annuels
P0838	Réhabilitation réseau d'assainissement rue J-Prévert	20200003	32 521,00 €	10 ans	3 252,10 €

4. MOTION SUR LE PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX CRITÈRES DE QUALITÉ AGRONOMIQUE ET D'INNOCUITÉ SELON LES CONDITIONS D'USAGE POUR LES MATIÈRES FERTILISANTES ET LES SUPPORTS DE CULTURE / délibération n°4/2021

Rapporteur : Edmond LAGORCE

CONSIDERANT le lancement par les Ministères de l'Agriculture et de l'Alimentation et de la Transition écologique d'une consultation des parties prenantes sur le projet de décret relatif à la structuration d'un socle commun d'innocuité pour les Matières Fertilisantes et les Supports de Cultures (MFSC), qui découle de l'article 86 de la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire, promulguée en février 2020 ;

CONSIDERANT que ce projet va exclure de l'économie circulaire une part notable des déchets organiques issus des collectivités et de leurs sous-produits (composts, digestats de méthanisation...), que ce soit des boues d'épuration, des cendres issues des chaufferies biomasse ou des biodéchets du service public de gestion des déchets ;

CONSIDERANT que cette conséquence est incohérente vis-à-vis des autres politiques publiques environnementales mises en œuvre dans les territoires ;

CONSIDERANT que face à ce détournement d'un flux massif de matières organiques issues de l'économie circulaire, nombre d'agriculteurs n'auront d'autre choix pour préserver leur rendement que d'avoir recours à une part plus importante d'engrais d'origine chimique et d'autres amendements ce qui, là encore, semble en contradiction avec les objectifs visés par les lois AGECE et EGALIM ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ demande au Gouvernement d'assurer la cohérence des différentes politiques publiques portées par plusieurs ministères mais aussi l'équilibre entre le monde urbain et le monde rural, la solidarité territoriale et la compétitivité économique du secteur de l'économie circulaire ;

☞ souhaite instamment que l'étude d'impact annoncée lors de la consultation des parties prenantes sur ce projet de texte intègre, au-delà des impacts sur la filière agricole, l'ensemble des conséquences environnementales, sanitaires, sociales et financières pour les services publics et leurs usagers.

5. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR TDF / délibération n°5/2021

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ autorise la signature pour 12 ans d'une convention avec TDF pour l'occupation par un pvlône d'un emplacement, d'une superficie d'environ

7. CRÉATION D'UNE NOUVELLE VOIE A ARFEUILLE : RÉTROCESSION DES ANCIENNES EMPRISES AUX RIVERAINS / délibérations n°7/2021 et n°8/2021

Rapporteur : Annie ARNAUD

Dans le cadre d'une opération de sécurisation de l'allée du Roussillon, une portion de ladite voie a été déviée à l'intersection avec les avenues 'Rhin et Danube' et 'de Provence'.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

☞ **décide de rétrocéder l'emprise de l'ancien tracé désormais non dédiée à la circulation publique aux riverains (SCI LOEVA et SCI LILA) afin de leur permettre de réaménager l'accès à leur établissement ;**

☞ **fixe le prix de vente à 10 € le m², conformément à l'avis du pôle d'évaluation domaniale ;**

☞ **précise que :**

- **les superficies cédées seront déterminées précisément lors de l'élaboration du document d'arpentage ;**
- **les deux actes notariés seront confiés à Maître Fabien GUILHEM, notaire à Saint-Yrieix.**

8. RYTHMES SCOLAIRES / RECONDUCTION DE LA SEMAINE DE 4 JOURS

/ délibération n° 9/2021

Rapporteur : Valérie Isabelle BONIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne un avis favorable à la reconduction de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

9. CRÉATION D'UNE RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE / délibération n°10/2021

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise la création d'une réserve communale de sécurité civile, outil de mobilisation civique ayant vocation à porter soutien et assistance aux populations en cas de crise. Sa création conduira à l'établissement d'un règlement intérieur par la commune, à sa validation par la Préfecture et par le Service Départemental d'Incendie et de Secours puis à présentation au conseil municipal. Un arrêté du Maire entérinera définitivement l'organisation de la réserve.

11. DROIT A LA FORMATION DES ÉLUS / DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE

/ délibération n°12/2021

Rapporteur : Sandrine BOSSELUT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe le montant dédié aux formations des élus à 2 480 € par an, soit 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées, au lieu de 1 800 € précédemment fixés en séance du 8 octobre 2020.

12. POUR INFORMATION :

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / délibération n°13/2021**

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

II - COMPTES ADMINISTRATIFS / COMPTES DE GESTION EXERCICE 2020

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNÉE 2020 :

Rapporteurs : Patrick DARY
André DUBOIS
Catherine L'OFFICIAL
Laurent GORYL

Madame PLAZZI, première adjointe au maire, prend la présidence de l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

☞ **le compte administratif 2020 de la commune / délibération n°14/2021**

☞ **le compte administratif 2020 du service assainissement / délibération n°15/2021**

☞ **le compte administratif 2020 du lotissement du Bocage 2 / délibération n°16/2021**

- **Commune / délibération n°27/2021**

Rapporteur : Patrick DARY

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget communal comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2021) 690 410,63 €
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)704 936,34 €
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002
(report à nouveau créditeur)..... 383 114,00 €

- **Assainissement / délibération n°28/2021**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 du budget assainissement comme suit :

- 1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)0 €
- 2) Affectation complémentaire en "réserves"
(crédit du compte 1068 sur B.P. 2021)226 417,32 €
- 3) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2021 ligne 002
(report à nouveau créditeur).....0 €

III - BUDGETS 2021
Commune / Assainissement / Lotissement du Bocage 2
VEFA / Camping / Lotissement la Seynie

- ☞ **le budget primitif 2021 de la commune / délibération n°30/2021**
Rapporteur : Patrick DARY
- ☞ **le budget 2021 du service assainissement / délibération n°31/2021**
Rapporteur : André DUBOIS
- ☞ **le budget 2021 du lotissement du Bocage 2 / délibération n°32/2020**
Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL
- ☞ **le budget 2021 de l'opération VEFA / délibération n°33/2020**
Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL
- ☞ **le budget 2021 du camping municipal / délibération n°34/2021**
Rapporteur : Laurent GORYL
- ☞ **le budget 2021 du lotissement La Seynie / délibération n°35/2021**
Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

- ❶ SEHV : effacement de réseaux / André DUBOIS**
- ❷ VBG : défense extérieure contre l'incendie / André DUBOIS**
- ❸ Le point sur la pandémie Covid-19 / Docteur FARGEAS**
- ❹ Diagnostic sur les bâtiments publics / Christophe BREUIL**
- ❺ Plaquette d'information sur la chasse / Christophe BREUIL**
- ❻ Intervention sur pylône : travaux retardés pour cause d'intempérie/Christophe BREUIL**